

Sommaire

à la Une

Santé-Sécurité

L'arrêt "Snecma" : retour sur une décision historique

Hygiène

Nettoyage : réussir sa validation

ICPE

Les associations demandent des Etats Généraux du risque industriel

Hygiène

Les sèche-mains électriques : une fausse bonne idée ?

Santé-Sécurité

La Chine améliore sa sûreté alimentaire

lu vu entendu

Santé-Sécurité

Risques psychosociaux : "Identifier, analyser, prévenir les risques humains"

agenda

Hygiène

11e forum Contaminexpo / Contaminexpert

Formation : Concevoir et organiser une concertation

Normes ISO 9000 ... anticipez sur la nouvelle ISO 9001 et la future ISO 9004 !

à la Une

Santé-Sécurité

L'arrêt "Snecma" : retour sur une décision historique

L'arrêt Snecma a 1 an aujourd'hui. Le 5 mars 2008, la Cour de cassation a en effet décidé que le juge peut désormais suspendre la mise en oeuvre d'une réorganisation du travail s'il considère qu'elle ne garantit pas la santé et la sécurité des salariés. Retour sur cet arrêt qui représente une véritable révolution et qui marque une nouvelle extension de l'obligation de sécurité.

Rappels des faits. Envisageant de mettre en place une nouvelle organisation du travail de maintenance et de surveillance effectué par équipes et sans interruption dans un centre énergie classé Seveso, la société Snecma a consulté le CHSCT et le comité d'établissement qui ont tous deux émis un avis négatif au projet. L'employeur, fort de son pouvoir de direction, informe cependant le personnel, par note de service, de la mise en place de la nouvelle organisation du travail. Sur demande du syndicat CGT, le tribunal de grande instance (TGI), puis la Cour d'appel de Versailles constatent la nullité de la note et ordonnent l'arrêt de l'organisation mise en place.

Une organisation du travail compromettant la santé et la sécurité des salariés

Pour la Cour d'appel " la nouvelle organisation (...) réduisait le nombre des salariés assurant le service de jour et entraînait l'isolement du technicien



A lire également sur le site

Risques psychosociaux : "Identifier, analyser, prévenir les risques humains"

lu, vu, entendu

chargé d'assurer seul la surveillance et la maintenance de jour, en début de service et en fin de journée, (...), cet isolement augmentant les risques liés au travail dans la centrale, et le dispositif d'assistance mis en place était insuffisant pour garantir la sécurité des salariés".

La Cour de cassation confirme ce raisonnement : la Cour d'appel a constaté que "l'organisation était de nature à compromettre la santé et la sécurité des travailleurs concernés et que sa mise en oeuvre devait en conséquence être suspendue".

"Un impact pratique considérable"

Pour Michel Ledoux, avocat spécialisé sur les problèmes de santé au travail, l'arrêt Snecma est un "arrêt majeur". Il interdit à l'employeur, "dans l'exercice de son pouvoir de direction, de prendre des mesures qui auraient pour objet ou pour effet de compromettre la santé et la sécurité des salariés". L'impact pratique est considérable. Il permet désormais d'agir sur le risque, sans attendre la survenance d'un accident.

Il est également intéressant de relever que cet arrêt donne un pouvoir supplémentaire au CHSCT. Car si le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, et qu'il doit veiller à l'observation des prescriptions légales (article L4612-1 du code du travail), l'expertise du CHSCT a joué dans cette affaire un rôle déterminant dans l'appréciation des juges du fond.

Cette décision renforce donc considérablement le pouvoir du CHSCT sur le plan juridique.

Extension de l'obligation de sécurité de résultat

L'obligation de sécurité de résultat qui pèse sur l'employeur n'a pas cessé de s'étendre depuis 2002, avec notamment la jurisprudence relative à l'amiante.

Avec l'arrêt Snecma, la Cour de cassation va encore plus loin car désormais, le juge peut interdire une nouvelle organisation du travail, en l'absence de toute violation d'une disposition légale ou réglementaire.



Documents joints à télécharger sur le site :

[Arrêt Snecma](#)

Par [Marianna Reyne](#)

Mots clés en rapport avec l'article :

[Conditions de travail \(86 art.\)](#) | [Risques professionnels \(87 art.\)](#) | [michel ledoux \(2 art.\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

Hygiène

Nettoyage : réussir sa validation

A l'occasion du salon Contaminexpo et du congrès Contaminexpert qui se tiennent du 3 au 5 mars à la porte de Versailles, nous revenons sur les grands principes du processus de validation du nettoyage. Une étape essentielle pour s'assurer que les méthodes de nettoyage sont efficaces et reproductibles et que le risque de contamination est maîtrisé.



Formation à la prévention pour les élèves de l'enseignement professionnel
à la Une

Risques liés aux nanoparticules : un guide des bonnes pratiques
lu, vu, entendu

Un site 100% dédié à la prévention en entreprise
à la Une

"Il faut intégrer les risques psycho-sociaux au document unique d'évaluation des risques"
à la Une

"Venir à ce type de congrès, c'est une chance pour nous. On peut y rencontrer des collègues et comparer nos méthodes. Cela permet à la fois de se remettre à niveau et découvrir de nouveaux process ou matériels. On a d'ailleurs parfois des surprises : on s'aperçoit ainsi que le nez dans le guidon, on passe depuis des années à côté d'étape essentielle de la validation de notre processus de nettoyage" témoigne une congressiste d'une entreprise pharmaceutique.

Un salon / congrès, très spécialisé mais très concret

Contaminexpo / Contaminexpert est un forum qui réunit tous les professionnels de la contamination et de la propreté. Organisé par l'Aspec, association pour la prévention et l'étude de la contamination, cette 11ème édition n'a pas démenti sa réputation. Cette réunion annuelle est l'occasion pour les industriels de venir découvrir des solutions pratiques à leurs problèmes concrets : matériel et produits de nettoyage, conception de locaux, ingénierie et consulting. "Pour ma part, je cherche des combinaisons échantons mais jetables pour les agents de nettoyage" explique une responsable HSE d'une entreprise de micro-électronique.

Le nettoyage en salle propre, une exigence en continu

Le nettoyage des salles propres est une nécessité absolue dans nombre de process industriels (micro-électronique, pharmacie, cosmétique, aéronautique, optique etc.). Les méthodes adoptées dans ces secteurs peuvent très bien s'adapter dans d'autres secteurs en abaissant un certain nombre de seuil. L'objectif d'un nettoyage est d'éviter la contamination des produits fabriqués ou des travailleurs par un autre produit, un fluide ou autre qu'il soit dangereux ou non. L'altération due à une contamination peut être observée tout de suite ou se révéler ultérieurement. Maîtriser ce risque, c'est garantir la qualité des produits et la sécurité des personnes.

La validation, une obligation réglementaire

La validation de son nettoyage est une exigence réglementaire dans les industries critiques comme la pharmacie. La validation consiste à vérifier que les méthodes de nettoyage sont efficaces et reproductibles pour les locaux et les équipements de production. Cela consiste à démontrer de façon scientifique et documentée que l'on obtient les résultats escomptés. La réglementation exige en effet une obligation de résultat. La validation de la procédure de nettoyage est obtenue quand trois essais consécutifs sont conformes. C'est une étape qui prend beaucoup de temps et qui nécessite une réflexion approfondie mettant en jeu de très nombreux paramètres. Son coût n'est pas non plus négligeable aussi, il vaut mieux ne pas la rater !

Les grandes étapes pour réussir sa validation

Oliver Caiveau, ingénieur validation chez SPIE Service Life Science, présentait un petit exposé avec les points critiques à ne pas oublier lors de la mise en place d'une validation de nettoyage. Un mémento simple rappelant l'essentiel.

Etapes	
Connaître	<ul style="list-style-type: none"> - les cibles du nettoyage (contaminants chimiques solubles ou non, les contaminants biologiques vivants ou non, toxiques ou non) - les paramètres utiles (action thermique, action mécanique, action chimique, durée) pour choisir son solvant, son détergent -les exigences des matériels à nettoyer (résistance à l'abrasion, à la corrosion, paramètre de rinçage etc.)
Définir	<ul style="list-style-type: none"> - une stratégie de validation en établissant par exemple un tableau récapitulatif pour les types d'outils en contact ou non avec le produit, ce qu'il faut analyser et valider. Et surtout penser à argumenter ce que l'on ne fait pas. Ex : inutile de vérifier les résidus chimiques du produit manufacturé sur un objet qui n'est pas en contact avec le produit - les conditions défavorables (suppression de phases du cycle de nettoyage, sélection de pièces



La lumière UV, très utile pour valider les process de nettoyage

A lire également sur le site

Enjeux et difficultés de la biocontamination
à la Une

Les sèche-mains électriques : une fausse bonne idée ?
à la Une

Propreté : des CQP pour enrayer les difficultés de recrutement
à la Une

Fontaines de dégraissages, les COV en voie de disparition
à la Une

Roquefort : la qualité sanitaire française reconnue
à la Une

	critiques etc. pour faire des tests dans les cas qui ne sont pas censés arriver) - les critères d'acceptation attendus (établir un tableau de contamination possible entre les différents produits fabriqués et de nettoyage pour récapituler les niveaux maximum de présence. Idem pour les particules)
Vérifier les pré-requis	- la qualification de tous les paramètres (environnement de stockage, utilités, système de lavage, matériel à nettoyer, intervenants formés, méthodes d'analyses et analystes) - l'adaptation et le caractère fixe de la stratégie de validation, des détergents utilisés...
Appliquer	- la stratégie de validation et rédiger les protocoles de tests prévus - réajuster et tester préalablement (tests au gros sel) puis valider quand 3 répétitions consécutives, indépendantes et conformes
Eprouver	- vérifier dans le temps le procédé de nettoyage et réajuster la validation si nécessaire

Par [Sophie Huguin](#)

Mots clés en rapport avec l'article :

[Hygiène des lieux \(13 art.\)](#) | [HACCP \(3 art.\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

ICPE

Les associations demandent des Etats Généraux du risque industriel

Les associations de défense de l'environnement ont boycotté le conseil supérieur des installations classées qui s'est réuni mardi 3 mars. Ceci afin de faire entendre leur opposition à la réforme des ICPE. En alternative à cette réforme, elles proposent un renforcement des moyens de l'administration et de la police de l'environnement.

Hygiène

Les sèche-mains électriques : une fausse bonne idée ?

Une étude anglaise indépendante de 2008 - mais commandée par les industries du papier en Europe - conclut que les sèche-mains électriques à air chaud ou air pulsé augmentent le nombre de bactéries sur les mains après le lavage et peuvent contaminer le reste du local contrairement au papier. Confirmant d'autres études de 1998 et allant à l'encontre de l'opinion de 54% des Français.

Santé-Sécurité

La Chine améliore sa sûreté alimentaire

Samedi 28 février, la Chine a adopté une loi sur la sûreté alimentaire : établissement d'un système de contrôle et de supervision, mise en place de normes nationales de sûreté alimentaire et d'un système de rappel, sanctions sévères des contrevenants. L'agence d'information Chine Nouvelle a par ailleurs indiqué qu'une Commission unique s'occuperait désormais de la sûreté alimentaire.

lu, vu, entendu

Santé-Sécurité

Risques psychosociaux : "Identifier, analyser, prévenir les risques humains"

Stress, harcèlement, violence, charge de travail ou encore TMS... Les risques psychosociaux (RPS) recouvrent de nombreux maux, ressentis par un nombre grandissant de salariés. Indépendamment de leurs effets sur la santé des individus, les RPS ont un impact sur le fonctionnement des entreprises et c'est notamment ce qu'a voulu démontrer Bénédicte Haubold dans son dernier ouvrage.

Bénédicte Haubold est fondatrice du cabinet Artélie qui aide les directions générales à anticiper et à résoudre les situations humaines difficiles en entreprise.

Son dernier ouvrage, "Les risques psychosociaux - Identifier, analyser, prévenir les risques humains", commence tout d'abord par un chapitre de définition du risque psychosocial. Avant de faire état des différentes définitions communément utilisées, Mme Haubold propose la définition suivante des RPS : "ce sont des tensions humaines potentiellement générées par la mise en oeuvre de la stratégie d'entreprise".

ActuEL-HSE.fr : Quel est le but premier de votre ouvrage ?

Bénédicte Haubold : Les risques humains en entreprise ne sont jamais abordés sous un angle "business". On évoque plutôt, de manière "psychologisante", les risques psychosociaux qui constituent une notion vague et fourre-tout. Et quand le dirigeant s'intéresse à ces risques, il a plutôt l'impression de s'engager dans une action humanitaire, déconnectée de son modèle économique. Je voulais donc montrer qu'il s'agit en réalité de questions très "business" et économiques et qu'il y a un intérêt stratégique majeur à la prévention de ces risques. Car connaître précisément les sources potentielles et avérées de tensions humaines permet de réfléchir autrement aux impacts business des réorganisations successives engagées en minimisant les coûts humains des changements.

ActuEL-HSE.fr : Comment s'explique le retard de la France en matière de prévention des RPS ?

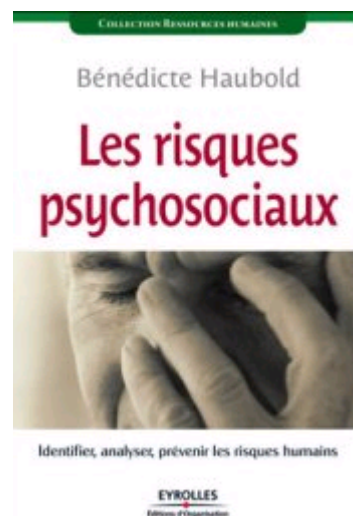
Bénédicte Haubold : Concernant le volet "risques psychosociaux" du document unique ou du plan de prévention des entreprises par exemple, ce volet est quasiment toujours inexistant. Cela s'explique notamment car aucune méthodologie ni aide technique n'est proposée.

Par rapport aux pays anglo-saxons comme le Canada, leur avance dans ces questions s'explique par leur forte "incitation financière" (les entreprises supportant davantage le coût des arrêts maladies) qui les oblige à agir sur ces risques.

En France, les entreprises agissent davantage face au risque pénal et civil, du fait d'une jurisprudence qui se durcit sérieusement par obligation de résultat, d'anticiper et de gérer les tensions humaines.

ActuEL-HSE.fr : Quels gains peuvent espérer les entreprises en prenant en compte les RPS ?

Bénédicte Haubold : Mise à part l'angle financier et juridique, les entreprises peuvent aussi trouver des gains à gérer leurs RPS. La prise en compte de ces risques peut ainsi permettre la valorisation de l'image institutionnelle de l'entreprise mais aussi attirer et retenir de manière durable les talents. Par ailleurs, de manière générale, de nombreux liens sont établis entre le bien-être des employés et l'efficacité de l'entreprise (la moitié des absences au travail sont liées à un environnement de travail malsain ou au stress, la satisfaction au travail est liée à l'engagement du personnel etc.).



A lire également sur le site

L'arrêt "Snecma" : retour sur une décision historique
à la Une

Formation à la prévention pour les élèves de l'enseignement professionnel
à la Une

Risques liés aux nanoparticules : un guide des bonnes pratiques
lu, vu, entendu

Un site 100% dédié à la prévention en entreprise
à la Une

"Il faut intégrer les risques psycho-sociaux au document unique d'évaluation des risques"
à la Une

ActuEL-HSE.fr : Le chapitre 6 de votre livre traite des réponses multiples aux enjeux spécifiques des entreprises. Pouvez-vous nous citer quelques exemples ?

Bénédicte Haubold : Il existe de nombreuses pratiques en matière de prévention des RPS. A côté des différents types d'action préventive (prévention primaire, secondaire et tertiaire), on retrouve parmi les projets élaborés par les entreprises, la mise en place de relais d'écoute ayant pour but de prévenir les situations de souffrance, de groupes de prévention en interne, pour gérer les questions relatives au harcèlement moral par exemple, ou encore le recours à la médiation, en cas de situation de blocage.

ActuEL-HSE.fr : Vous présentez plusieurs expériences étrangères, notamment la norme québécoise "Entreprise en santé". Ces pratiques sont-elles transposables en France ?

Bénédicte Haubold : La norme québécoise, qui vise le maintien et l'amélioration durable de l'état de santé des personnes en milieu de travail, correspond à une certification que peuvent avoir les entreprises selon plusieurs critères. Cette idée est intéressante mais en l'état actuel des choses, elle semble difficilement transposable en France. Il faudrait déjà que la notion de RPS soit intégrée par certains organismes de notation.

Par [Marianna Reyne](#)

Mots clés en rapport avec l'article :

[Conditions de travail \(86 art.\)](#) | [Risques professionnels \(87 art.\)](#) | [rps \(2 art.\)](#) | [stress \(8 art.\)](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

agenda

[mardi 3 mars 2009](#) > [jeudi 5 mars 2009](#)

Hygiène

11e forum Contaminexpo / Contaminexpert

L'ASPEC organise son **11ème Forum pour la prévention et l'étude de la contamination**.

Point de rencontre incontournable de tous les acteurs concernés par la maîtrise des contaminations, VIPARIS – Porte de Versailles est doté d'un espace moderne sur 5500 m2 (Pavillon 5/1) où seront réunies toutes les entreprises disposant d'un savoir-faire dans les domaines de la maîtrise de la contamination. 150 exposants constitueront le « village » de la maîtrise de la contamination.

En parallèle se tient le congrès **Contaminexperts**. Sur le thème de "La maîtrise de la contamination : un objectif commun, des solutions partagées", le congrès renouvelle son succès de 2007 en proposant à nouveau des communications, ateliers pratiques ainsi qu'une journée tutoring sur l'air. Cette manifestation sera l'occasion de connaître les derniers développements des connaissances et des techniques dans le domaine de la contamination des produits industriels et de la biocontamination.

En savoir plus : [cliquer ici](#)

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

jeudi 5 mars 2009 > vendredi 6 mars 2009

Formation : Concevoir et organiser une concertation

Proposée par l'EIVP de Paris et Res publica cette formation a pour but de vous répondre à vos questions concernant l'organisation d'une concertation.

Au programme connaissance générale de la concertation et de ses fondamentaux (histoire, fonction, objectifs, acteurs et dimension réglementaire) ainsi que connaissance pratique des processus de concertation (analyse préalable et modalités de mise en oeuvre, construction d'un processus, connaissance et capacité à choisir les outils en fonction des situations et des objectifs, suivi et évaluation des processus).

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

vendredi 6 mars 2009

Normes ISO 9000 ... anticipez sur la nouvelle ISO 9001 et la future ISO 9004 !

Le 6 mars 2009, à l'Auditorium du Stade de France-Saint-Denis, la Délégation régionale Ile-de-France du Groupe AFNOR organise une conférence-débat sur les normes ISO 9000, de 9h à 12h.

Deux actualités fortes marquent le paysage normatif du management de la qualité.

- En premier lieu, une nouvelle version de l'ISO 9001 a été publiée par l'ISO, et reprise en France sous la référence AFNOR NF EN ISO 9001 le 15/11/2008.

Cette norme applicable dans tous les secteurs d'activités, définit les exigences d'un système de management de la qualité. Dans sa version 2008, sans pour autant émettre de nouvelles exigences, elle offre une meilleure compatibilité avec l'ISO 14001 (environnement), s'intègre plus facilement avec d'autres normes de management, renforce la conformité aux exigences du produit et permet une meilleure prise en compte des processus externalisés.

- En deuxième lieu la norme ISO 9004 fait l'objet d'une révision complète. Peu utilisée, mal perçue, elle ne répondait plus aux besoins des entreprises. L'ISO a donc souhaité la repositionner comme le document «chapeau» des normes de la famille ISO 9000.

Une fois intégrées les améliorations demandées, ce travail devrait faire de la future ISO 9004 une norme de nouvelle génération, véritable «boîte à outils» pour le management par la qualité.

Cette conférence a pour but d'informer, débattre de ces évolutions, échanger avec des experts et des acteurs, et renforcer la performance et la pérennité de votre organisation.

Documents joints à télécharger sur le site :

Programme

Services accessibles sur le site



Réagir



Imprimer



Envoyer par e-mail



Archiver



Noter

1 mois
gratuit

Abonnez-vous à actuEL-HSE.fr

30 € HT / mois

(Abonnement annuel payable à terme échu avec une avance de 122 € HT demandée à la commande)

Pour vous abonner, appelez au 01 40 92 36 36 (08 h 30 > 18 h 30)

ou rendez-vous sur le site avec le code privé **MK08FD01**

[Informations légales](#)

[Nous contacter](#)

[Nos partenaires](#)

[Conditions générales de vente et d'utilisation](#)

actuEL-HSE.fr

actuEL-HSE.fr est le journal d'information professionnelle en ligne des Éditions Législatives destiné au professionnel de la sécurité et de l'environnement dans le secteur de l'industrie : ingénieur et responsable HSE, responsable CHSCT en entreprise industrielle, ingénieur qualité, responsable environnement, inspecteur et médecin du travail, ingénieur et inspecteur en génie sanitaire, manager du risque, préventeur. Il traite au quotidien de l'actualité du droit de l'environnement industriel et de la sécurité, de la qualité et du management de projets HSE.

La collection des actuEL

actuEL-HSE.fr fait partie de la collection des actuEL, « les e-quotidiens pour vous faire gagner du temps ». Pour en savoir plus sur la collection des actuEL, rendez-vous sur le site www.lesactuels.fr ou directement sur www.actuel-rh.fr, www.actuel-ce.fr, www.actuel-avocat.fr et www.actuel-expert-comptable.fr.

actuEL est une marque déposée des Éditions Législatives.

